



COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX

Association régionale agréée de protection de la nature et du patrimoine – 3, rue Beauregard 25000 Besançon
☎ 03.81.88.66.71. • Fax 03.81.80.52.40. • Mail : affaires@cpepesc.org
Permanence le mercredi à 18 h à 21 h

CPEPESC
Franche-Comté

Mairie
Monsieur le Maire
17, rue Gilberte Lavaire
70 170 PORT-SUR-SAÔNE

Nos réf. : CM ~ D19133

Dossier : W43B ~ PORT-SUR-SAÔNE

Objet : demande de pose de nids artificiels d'Hirondelle de fenêtre au gymnase place du 8 mai

Besançon, le 11 avril 2019

Monsieur le Maire,

Le gymnase de votre commune situé place du 8 mai fait l'objet de travaux de rénovation qui sont actuellement en voie d'achèvement.

Il s'avère que ce bâtiment avant travaux hébergeait une colonie d'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum*, espèce protégée figurant à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les derniers recensements connus de l'année 2014 font état de 10 nids occupés (**PJ 1**).

Comme d'autres espèces d'hirondelle, l'Hirondelle de fenêtre présente un statut de conservation jugé défavorable. Les différentes enquêtes réalisées en Franche-Comté depuis 2007 montrent en effet que la population nicheuse accuse un déclin. Ces résultats sont en adéquation avec la tendance nationale qui montre une baisse des effectifs de l'ordre de 33% sur les dix dernières années.

Les deux facteurs principaux pouvant expliquer cette tendance défavorable semblent être, sans surprise, l'agriculture intensive (induisant un déclin massif des insectes) et le changement climatique (fortes périodes de sécheresse en été détruisant les nichées, vents violents impactant la migration, etc.). S'y ajoutent les réfections de façades et la destruction des nids, trop rarement compensée par l'installation de nids artificiels.

Face à cette situation et afin de respecter les textes et règlements en vigueur, **la CPEPESC vous demande de bien vouloir faire installer 10 nids artificiels en compensation de la perte des nids naturels** en veillant à les munir de planchettes de protection pour éviter les salissures sur les nouvelles façades. Pour information, de tels nids s'observent déjà sur le bâtiment de VNF localisé à proximité (**PJ 2**).

Restant à disposition pour vous apporter conseil et assistance sur l'emplacement des nids à installer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour la CPEPESC de Franche-Comté,
Le Président, Christophe Morin